



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Huitième session ordinaire

Rome, 19 – 23 avril 1999

### RAPPORT DE LA QUINZIÈME SESSION DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE (25 – 29 janvier 1999)

Le rapport inclut des questions intéressant la Commission, en particulier aux sections:  
Biotechnologies; et  
Rapport du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources  
génétiques des animaux d'élevage pour l'alimentation et l'agriculture

## Table des matières

	Paragraphes
INTRODUCTION	1 - 5
ÉLECTION DU BUREAU	3 - 4
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER DE LA SESSION	5
EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LES DOMAINES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE	6 - 40
RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME 1996-97	6 - 12

---

CADRE STRATÉGIQUE DE LA FAO 2000-2015 – VERSIONS 1.0 ET 2.0	13 – 24
<i>Généralités</i>	13
<i>Premières Réactions à la Version 2.0</i>	14 - 23
<i>Prochaines étapes</i>	24
PERSPECTIVES À MOYEN TERME 2000-2005	25 - 40
SUIVI DES RESSOURCES EN TERRE ET EN EAU DOUCE: QUALITÉ ET UTILISATION	41 - 43
BIOTECHNOLOGIES	44 - 53
AGRICULTURE BIOLOGIQUE	54 - 60
AGRICULTURE URBAINE ET PÉRIURBAINE	61 - 64
RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME, 8-10 SEPTEMBRE 1998	65 - 70
CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SPÉCIALE SUR L'AGRICULTURE DANS LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (PEID)	71 - 75
AUTRES QUESTIONS - DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	76 - 79
AUTRES QUESTIONS	76 - 78
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	79

## INTRODUCTION

1. Cent quatre représentants des 120 membres du Comité, ainsi que des observateurs de 4 autres Etats Membres de la FAO ont assisté à la quinzième session du Comité de l'agriculture (Rome, 25-29 janvier 1999). Ont également participé des observateurs de 1 Etat Membre de l'ONU et du Saint-Siège, des représentants de 2 institutions spécialisées des Nations Unies et des observateurs de 26 organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotées d'un statut auprès de la FAO et de 2 instituts du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale. Les pays et organisations représentés à la session figurent à l'Annexe C.
2. M. David A. Harcharik, Directeur général adjoint, a fait une déclaration au nom du Directeur général, dont le texte figure à l'Annexe D.

## ÉLECTION DU BUREAU

3. Conformément à l'Article I de son Règlement intérieur, le Comité a élu M. Humberto Molina Reyes (Chili) Président du Comité, et MM. Ronald Rose (Canada) et Khairuddin Md. Tahir (Malaisie) respectivement premier et deuxième Vice-Présidents.
4. Le Comité a désigné le Comité de rédaction, qui est composé des membres suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Iraq, Japon, Lesotho, Maroc, Pakistan, République de Corée, Tunisie et Venezuela. Mme Hedwig Wögerbauer (Autriche) a été élue Présidente du Comité de rédaction.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER DE LA SESSION<sup>1</sup>

5. L'ordre du jour et le calendrier ont été approuvés sans modification. On trouvera à l'Annexe A l'ordre du jour et à l'Annexe B la liste des documents.

## EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LES DOMAINES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

### RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME 1996-97<sup>2</sup>

6. Le Comité a estimé que le rapport était à la fois concis et complet et il s'est félicité des précisions données sur Internet. Plusieurs délégations ont proposé des améliorations pour les prochains exercices, notamment une refonte du Rapport, afin de tenir compte des objectifs stratégiques au point de vue des résultats et de la fusion du Rapport sur l'exécution du Programme et du Rapport d'évaluation du Programme. Des membres de diverses régions ont demandé qu'il soit fait rapport par région sur l'exécution du Programme. En ce qui concerne ce dernier élément, le Comité a été informé des difficultés que comporte la communication d'informations financières ainsi ventilées; cette recommandation sera néanmoins prise en compte à l'avenir.
7. Le Comité s'est déclaré préoccupé par la diminution des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires, qui compromet l'aptitude de l'Organisation à aider comme elle le devrait les membres à s'acquitter des engagements pris lors du Sommet mondial de l'alimentation. Plusieurs membres ont souligné que le Programme de terrain est important car il

---

<sup>1</sup> COAG/99/1; COAG/99/2 Rev.1.

<sup>2</sup> COAG/99/3 (C 99/8)

fournit une expérience opérationnelle de nature à enrichir les activités normatives. Plusieurs autres membres ont souligné qu'il importe de parvenir à un équilibre entre activités des programmes de terrain et activités normatives. Le Comité a demandé instamment que les partenariats avec les donateurs, les institutions des Nations Unies, les institutions financières internationales et les ONG soient renforcés. Plusieurs délégations ont prié les bureaux régionaux de consacrer une plus grande partie des ressources qui leur sont allouées à l'appui direct aux pays membres, notamment sous forme d'avis de politique. Soulignant l'importance du PCT pour les pays en développement, plusieurs délégations ont demandé que des ressources accrues lui soient affectées pour le prochain exercice biennal. D'autres délégations ont demandé instamment que l'appui du Programme ordinaire au Programme de terrain soit sensiblement réduit.

8. Le Comité a reconnu que le Sommet mondial de l'alimentation, tenu au milieu de l'exercice biennal considéré, a marqué une étape décisive en matière de sensibilisation aux problèmes de la sécurité alimentaire mondiale et de la lutte pour faire disparaître à jamais la faim et la malnutrition et à établir des lignes directrices pour les activités de la FAO à cet égard. Il s'est félicité de la plus grande visibilité des activités de l'Organisation et il a demandé instamment que l'on poursuive les efforts visant à mieux faire connaître ses réalisations. En ce qui concerne le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, le Comité a souligné l'importance des activités de lutte contre la pauvreté grâce à un développement rural durable. Il a rappelé que pour s'acquitter de leurs engagements en matière d'actions nationales, les membres ont besoin d'investissements, du renforcement des capacités, de la recherche et de l'accès aux technologies. Il a été proposé que les activités concernant une définition plus précise du concept de droit à la nourriture soient mises en évidence dans le Rapport.

9. Le Comité a noté le rôle de l'Organisation en matière de préparation aux situations d'urgence et d'alerte rapide. Il a aussi appelé plus particulièrement l'attention sur les activités de la FAO dans les domaines suivants: protection intégrée, éradication des maladies et conservation, mise en valeur et gestion des ressources en terre et en eau. Il a apprécié le rôle que joue le programme EMPRES pour atténuer les effets des foyers de maladies transfrontières des animaux et des plantes - en particulier la peste bovine en Afrique - et l'éradication de la tsé-tsé à Zanzibar. Le Comité a reconnu que le Plan d'action mondial sur les ressources phylogénétiques constitue une importante réalisation et il a demandé que les membres du Comité de l'agriculture soient informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action. Il a reconnu la nécessité d'un programme cohérent d'utilisation des ressources génétiques, concernant notamment l'utilisation efficace de la sélection végétale et l'émission d'avis sur les politiques et programmes semenciers. Le Comité a aussi pris acte du renforcement des activités dans le domaine des ressources génétiques des animaux d'élevage. Il a également rappelé les accords sur les mesures phytosanitaires qui facilitent les échanges et le développement. Il a souligné les efforts déployés pour favoriser la mise en place de services de commercialisation et de systèmes d'information efficaces, et réduire les pertes après récolte.

10. Le Comité a reconnu l'importance des activités entreprises dans le domaine du commerce international des produits agricoles, de l'élaboration de normes et de l'analyse des répercussions du Cycle d'Uruguay sur la sécurité alimentaire. Ces activités sont conformes aux priorités fixées par le Sommet mondial de l'alimentation. A cet égard, le Comité a souscrit à la priorité donnée au Codex Alimentarius et il a confirmé l'importance de l'assistance technique aux pays en développement dans les domaines touchant au commerce, notamment pour le renforcement des capacités en matière de sécurité des aliments et pour la préparation de la prochaine série de négociations commerciales multilatérales.

11. Le Comité a souligné que les problèmes de parité entre les sexes devraient être pris en compte dans tous les programmes de la FAO, et il a recommandé que l'on fasse davantage de place à l'analyse des rôles masculin et féminin et à l'élaboration de statistiques ventilées par sexe. Certains membres auraient apprécié que le Rapport sur l'exécution du programme traite ces questions de manière plus complète et systématique. Le Comité a souligné l'importance de la mise

au point et du transfert de technologies pour la sécurité alimentaire et il a souscrit à l'approche adoptée à cet égard.

12. Le Comité a accueilli favorablement l'approche plus équilibrée adoptée pour le PSSA grâce à des activités en faveur des zones marginales et des agriculteurs disposant de ressources limitées. Certaines délégations ont proposé que des ressources accrues soient affectées au PSSA. D'autres ont demandé que l'on opère une distinction plus nette entre les ressources affectées au PCT et celles octroyées au PSSA. Plusieurs délégations ont proposé que l'on évalue l'efficacité, l'efficacité et la durabilité du PSSA.

## **CADRE STRATÉGIQUE DE LA FAO 2000-2015 – VERSIONS 1.0 ET 2.0**<sup>3</sup>

### *Généralités*

13. Le Comité a noté que la Version 2.0 n'avait été distribuée que récemment et que les observations des membres seraient donc, par la force des choses, présentées à titre préliminaire. Le Comité a rappelé que le Cadre stratégique devrait définir dans les grandes lignes les activités qui seront réalisées par la FAO à plus long terme. De son côté, le Plan à moyen terme mettra particulièrement l'accent sur des entités clairement définies (à savoir projets techniques, activités de programme de caractère continu et accords de services techniques). Dans la mesure du possible, on précisera, pour ces entités, des objectifs assortis d'un calendrier précis, en identifiant les produits, les ressources nécessaires et les utilisateurs prévus. En outre, on définira des critères et indicateurs d'efficacité, qui seront la base même du système de reddition de comptes et d'évaluation post-facto.

### *Premières Réactions à la Version 2.0*

14. Le Comité s'est félicité de la présentation et de la concision de la Version 2.0 qui représente un net progrès par rapport à la Version 1.0, tant pour la présentation des données que pour le contenu. Il s'est félicité de l'accent mis sur l'interdisciplinarité et les partenariats, des informations complémentaires fournies à ce sujet et de l'analyse des questions intéressant l'ensemble de l'Organisation. Certains membres ont proposé d'ajouter à la prochaine version un résumé analytique.

15. Le Comité a pris note avec intérêt de la déclaration de principes et des énoncés de mission et de vision de l'Organisation, figurant dans la première partie intitulée *Cadre stratégique d'ensemble*. Il a encouragé à affiner encore ces déclarations à la lumière des observations faites. Certains Membres ont noté que l'énoncé de mission était dérivé des objectifs proposés et ont demandé un libellé plus succinct.

16. Le Comité a noté avec satisfaction que la deuxième partie du document, intitulée *Stratégies de l'Organisation*, comprend, outre les cinq stratégies visant à répondre aux besoins des membres, six stratégies proposées pour aborder les six questions intéressant l'ensemble de l'Organisation. Le Comité s'est en outre félicité de l'inclusion de la stratégie intitulée *"Diffusion des messages de la FAO"*. De nombreux Membres ont également approuvé l'importance accordée à *l'effet multiplicateur des ressources pour la FAO et ses membres*.

17. Le Comité a rappelé qu'au cours des débats précédents sur le Cadre stratégique, diverses options avaient été examinées en vue de réorganiser ou de fusionner diverses stratégies visant à répondre aux besoins des membres. Le Comité a estimé que la présentation actuelle était une bonne base pour un nouvel affinement des stratégies. A cet égard, le Comité a souligné que les différents pays ou régions ont inévitablement une perception différente de l'importance relative des objectifs proposés, mais qu'il faut se souvenir que l'ordre de présentation des stratégies de l'Organisation et des objectifs stratégiques ne reflète aucun ordre de priorité.

---

<sup>3</sup> COAG/99/4 (CL 115/12); COAG/99/5

18. Lors des débats, des membres ont suggéré des modifications, des améliorations et des moyens de mieux définir les objectifs et ils ont appelé l'attention sur des domaines qui, à leur avis, méritaient un traitement particulier, comme la nécessité d'une perspective régionale. Certains membres ont souligné qu'ils attendent une description plus précise du rôle de la FAO dans certains domaines, que ce soit comme chef de file ou comme instance facilitant des initiatives extérieures. D'autres membres ont souhaité voir des liens plus précis avec la Déclaration et le Plan d'action adoptés lors du Sommet mondial de l'alimentation.

19. Le Comité a noté que le Secrétariat, lorsqu'il affinera les stratégies, tiendra compte des suggestions faites par les membres et par les partenaires auxquels le Cadre stratégique a été envoyé, pour observations. A cet égard, il a appelé l'attention sur la nécessité d'éliminer toute ambiguïté dans l'utilisation de la terminologie et d'assurer la compatibilité avec des formulations similaires que l'on trouve dans d'autres textes internationaux négociés.

20. Le Comité a noté que le document n'est qu'un reflet schématique des travaux analytiques effectués par le Secrétariat pour préparer cette version et que, conformément aux orientations données par le Conseil pour la Version 2.0, une bonne partie des données explicatives a été transférée du corps du texte à une annexe. Le Comité a reconnu que les tendances indiquées à l'Annexe II étaient pleinement pertinentes, mais que les libellés, vu leur concision, n'arrivaient pas à faire le tour de toutes les questions ni à rendre compte des perceptions différentes des divers pays et régions.

21. Le Comité s'est félicité des explications supplémentaires fournies à l'Annexe II concernant les avantages comparatifs et les critères retenus pour la définition des priorités. Certains membres ont estimé que lors de la définition des avantages comparatifs spécifiques, il faut aussi indiquer les rôles respectifs des partenaires actuels ou potentiels. Le Comité a noté que l'avantage comparatif est un critère important pour la définition des priorités. Certains Membres ont estimé qu'il fallait aussi tenir compte du fait que l'Organisation doit être à même d'agir pour combler des lacunes au niveau de la fourniture de services. Le Comité a souligné que la satisfaction des besoins effectifs des Membres, en maintenant un équilibre approprié et une interaction entre travaux normatifs et activités de terrain, resterait une question de grande importance.

22. Le Comité s'est félicité des informations plus détaillées disponibles à l'Annexe III sur les partenariats externes et a noté l'importance accordée, tant dans le texte qu'à l'annexe, à la combinaison des activités réalisées au niveau national avec celles d'autres organisations. A cet égard, il a souligné l'importance du processus de réforme de l'ONU pour les activités entreprises au niveau national, notamment au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

23. Le Comité a rappelé de façon plus générale l'importance que les organes directeurs de la FAO attachent au maintien de relations étroites et d'alliances avec tous les partenaires externes, y compris avec d'autres institutions du système des Nations Unies et avec les ONG. Il s'est félicité de l'accent mis dans le document sur le renforcement des liens et sur la synergie potentielle entre les quatre organisations basées à Rome - la FAO, le PAM, le FIDA et l'IPGRI - qui s'occupent d'alimentation et de développement agricole.

#### *Prochaines étapes*

24. Le Comité a rappelé que lorsque la Version 2.0 aura été examinée par tous les Comités techniques faisant rapport au Conseil, le Secrétariat établira une troisième version qui sera soumise au Comité du Programme, au Comité financier et au Conseil, respectivement lors de leurs sessions de mai et de juin 1999. Il a noté que, comme indiqué dans la Résolution 6/97, le Cadre stratégique sera accompagné d'un programme de mise en œuvre, qui sera défini dans une prochaine version. Le Comité a noté que les critères retenus pour la définition des priorités seront précisés dans le Cadre stratégique pour appuyer la prise de décisions lors de l'exercice de

planification à moyen terme qui suivra l'adoption du Cadre stratégique par la Conférence en novembre 1999.

### **PERSPECTIVES À MOYEN TERME 2000-2005 <sup>4</sup>**

25. Le Comité a félicité le Secrétariat pour ce document concis et riche d'informations. Il a apprécié la démarche interdisciplinaire adoptée pour analyser les priorités et les questions intersectorielles.

26. Le Comité a fait siens dans l'ensemble les six objectifs prioritaires qui devraient orienter les activités des départements à moyen terme. Les délégations ont souligné les domaines normatifs communs considérés comme fondamentaux pour les trois départements – préparation aux catastrophes; tribunes internationales pour les débats et les accords; fixation de normes; cadres législatifs et réglementaires; et systèmes de données et d'information. Quelques délégations ont estimé que la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté ne devaient pas être considérées comme des objectifs prioritaires distincts mais comme des résultats à atteindre.

27. Le Comité a reconnu la pression continue qui s'exerce sur les ressources financières et il s'est félicité du centrage des priorités sur les compétences fondamentales et l'avantage comparatif. Il est convenu que les départements devraient créer des réseaux de partenaires au sein de la FAO, avec le système des Nations Unies, les gouvernements, les ONG et le secteur privé pour des activités complémentaires. A cet égard, le Comité a demandé que des informations lui soient données à ses prochaines réunions sur les activités complémentaires de WAICENT et du Centre d'investissement.

28. Le Comité a été informé de la coopération de la FAO avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la question du droit à la nourriture, et il a demandé à la FAO d'accorder son soutien aux efforts déployés par cette instance sur cette question.

29. Le Comité a souligné le caractère complémentaire et synergique des activités opérationnelles et normatives et il a demandé de respecter un équilibre. On a souligné que les activités opérationnelles, telles que le transfert de technologies, la formation et les avis en matière de politiques, avaient un rôle important aux niveaux régional et national.

30. Le Comité a fait siens dans l'ensemble les sept objectifs à moyen terme proposés pour le Département de l'agriculture, conformément aux observations notées au paragraphe 26. Le Comité a demandé à l'Organisation de donner la priorité à la recherche, à la création et au transfert de technologies sur des méthodes améliorées de production agricole, à la production de semences et à la gestion des sols et des eaux. Notant que l'intensification durable de l'utilisation des ressources naturelles était un préalable à l'augmentation de la production, le Comité a demandé d'accorder davantage d'attention aux systèmes durables de production végétale et d'élevage dans les terres sous culture pluviale et les terres marginales.

31. Le Comité a mis l'accent sur le défi qui consiste à aider les petits agriculteurs dans le contexte de la mondialisation, de l'agriculture soumise aux lois du marché, de la libéralisation du commerce et des nouvelles méthodes de communications. Quelques membres ont recommandé de prêter attention à la prévention des pertes après récolte, aux systèmes durables de production orientés sur le marché compte tenu des besoins de subsistance des familles agricoles et aux transformations avec valeur ajoutée dans le développement des petites et moyennes entreprises liées aux marchés nationaux et internationaux. D'autres ont demandé davantage d'informations sur les activités de la Division mixte FAO/AIEA, y compris ses travaux sur les biotechnologies.

---

<sup>4</sup> COAG/99/6

32. Le Comité a confirmé l'importance des activités de la FAO dans le domaine de la conservation et de l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en tant qu'élément fondamental d'accroissements durables de la production.
33. Le Comité a souligné le rôle essentiel que joue la protection des végétaux, des animaux et des produits dans l'efficacité de la production et la qualité des produits. Il a souscrit à la priorité donnée à la prévention des organismes nuisibles et des maladies, notamment la PI, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et la Convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause, en notant qu'il importe d'affecter des ressources suffisantes du Programme ordinaire au secrétariat provisoire de la Convention.
34. Le Comité a généralement souscrit aux six objectifs proposés pour le Département économique et social, en appelant l'attention sur quatre domaines prioritaires.
35. L'élaboration et la mise à jour de systèmes statistiques complets aux plans international et national, y compris de données ventilées par sexe, ont été considérées comme fondamentales. Les études de suivi, d'évaluation et de perspectives, qui s'appuient sur ces informations, ainsi que les activités d'information sur les produits, sont importantes. Le Comité a souligné l'importance du SICIAV pour aborder les problèmes de l'insécurité et de la vulnérabilité alimentaires aux niveaux national et international et a souhaité que ses travaux soient accélérés.
36. Le Comité a souscrit à la priorité donnée aux activités relatives aux normes alimentaires, au contrôle de la qualité et à la protection des consommateurs aux plans mondial et national. Les activités concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce ont été considérées comme importantes pour renforcer le commerce des produits agricoles. L'attention a été appelée en particulier sur l'élaboration de normes alimentaires reposant sur des principes scientifiques, et sur les risques microbiologiques.
37. Le Comité a attribué un rang de priorité élevée à la collecte, au classement et aux échanges d'informations sur les produits agricoles, à l'analyse des questions commerciales et à la fourniture d'avis sur les politiques dans le cadre du suivi du Cycle d'Uruguay. Le Comité a été d'avis qu'il fallait accorder davantage d'attention à l'assistance technique et à la formation pour renforcer les capacités des pays en développement à devenir des partenaires bien informés et à part entière dans les prochaines négociations commerciales sur les produits agricoles.
38. Le Comité a donné la priorité aux activités relatives aux situations d'urgence (préparation, alerte rapide, réponse efficace dans le cadre du mandat de l'Organisation et relèvement du secteur agricole). Il a estimé que l'avantage comparatif de la FAO réside dans son aptitude à faire appel à un très large éventail de disciplines, notamment dans les départements de l'agriculture et du développement durable. Le Comité a souligné qu'il convient d'assurer une coordination étroite avec le PAM, le FIDA, d'autres institutions des Nations Unies, des institutions bilatérales et des ONG.
39. Le Comité a en général appuyé les quatre objectifs à moyen terme du Département du développement durable, mais il a mis en garde contre un chevauchement des activités du Département de l'agriculture et du Département du développement durable. Le Comité a pris acte des responsabilités du Département du développement durable à l'échelle l'Organisation qui découlent de conventions internationales et il a recommandé que l'on mette suffisamment l'accent sur la suite donnée à la CNUED et sur la Commission du développement durable des Nations Unies.
40. Le Comité a souscrit au rôle et aux priorités du Département du développement durable en ce qui concerne le renforcement de la recherche agricole, en particulier l'appui au GCRAI, au Secrétariat du CCT et aux SNRA, l'élaboration d'indicateurs de la durabilité, la promotion de modes de subsistance et d'une sécurité alimentaire durables dans les zones rurales, et la prise en compte générale des questions de parité et du rôle des femmes dans le développement. Certaines délégations ont recommandé que l'on envisage d'intégrer le Secrétariat de la Commission des



ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le Département du développement durable, car les ressources génétiques forestières et halieutiques y seront elles aussi incorporées ultérieurement. Le Comité a appuyé la Conférence technique FAO/Pays-Bas sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terres, qui doit se tenir en septembre 1999.

### **SUIVI DES RESSOURCES EN TERRE ET EN EAU DOUCE: QUALITÉ ET UTILISATION<sup>5</sup>**

41. Le Comité a reconnu le caractère prioritaire du suivi et de l'évaluation des ressources en terre et en eau, ainsi que le rôle important de la FAO, en étroite coopération avec d'autres institutions. En conséquence, il convient d'accorder la priorité à l'affectation de crédits du Programme ordinaire au programme de suivi des ressources en terre et en eau douce. Le Comité a mis l'accent sur l'établissement de directives, de normes et méthodes pour les données et sur la nécessité, pour la FAO, de renforcer les capacités, afin d'assurer la collecte et le suivi de données mondiales harmonisées. Certains pays ont souligné la nécessité d'intensifier la coordination et la coopération avec d'autres institutions afin d'éviter les chevauchements et d'élaborer des approches et systèmes efficaces pour lesquels la FAO ait des avantages comparatifs. Certains pays ont souligné qu'il reste nécessaire que la FAO fournisse une aide directe en mettant en place des systèmes nationaux et en établissant des réseaux de données et des systèmes d'information mondiaux pertinents.

42. Le Comité a décidé que seraient préparés des rapports périodiques sur l'état des ressources en terre et en eau dans le monde et que la FAO participerait à la préparation d'un Rapport périodique sur la mise en valeur de l'eau dans le monde.

43. Le Comité a noté que la FAO fournit une assistance technique afin d'améliorer la gestion et la conservation des ressources en terre et en eau.

### **BIOTECHNOLOGIES<sup>6</sup>**

44. Le Comité a noté que les biotechnologies offrent des potentialités et des perspectives considérables mais présentent aussi des risques. Il s'agit d'un domaine dans lequel l'écart entre pays en développement et pays développés se creuse.

45. Le Comité a recommandé à la FAO de mettre au point une approche stratégique aux biotechnologies et d'accorder un rang de priorité élevé à un programme intersectoriel coordonné.

46. Le Comité a recommandé à la FAO d'entreprendre des activités dans les divers domaines de son mandat, notamment l'échange d'informations, le renforcement des capacités et les avis de politique à ses membres; ces trois domaines sont importants pour aider les pays en développement à concrétiser les avantages potentiels des biotechnologies tout en gérant les risques. La FAO devrait œuvrer davantage dans le domaine des biotechnologies, conformément à son mandat. Les incidences commerciales, zoosanitaires et phytosanitaires des innovations biotechnologiques devraient aussi être analysées. Le Comité a recommandé à la FAO d'instaurer des partenariats avec les centres internationaux de recherche agronomique, les systèmes nationaux de recherche agricole et d'autres organisations internationales.

47. Le Comité a reconnu que les questions des ressources génétiques et des biotechnologies sont complémentaires. Il a fait part de son appui aux négociations en cours au sein de la Commission FAO des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) pour la révision de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique (CDB).

---

<sup>5</sup> COAG/99/7

<sup>6</sup> COAG/99/8

48. Le Comité a souligné le rôle que joue la FAO dans l'élaboration d'accords internationaux visant à assurer à la fois un minimum de risques et un maximum d'avantages des biotechnologies. Il a été reconnu que l'évaluation des risques devrait être effectuée au cas par cas. Dans ce contexte, le projet de Code de conduite pour les biotechnologies, en cours d'élaboration au sein de la CRGAA, a été mentionné. Certains pays étaient favorables à une approche strictement scientifique, tandis que d'autres souhaitaient prendre d'autres facteurs en compte.

49. Le Comité a recommandé à la FAO de suivre l'évolution des négociations de la CDB, afin que des compétences agricoles soient disponibles pour l'application du Protocole sur la prévention des risques biologiques, lorsqu'il sera au point. Dans ce contexte, plusieurs pays ont demandé à la FAO de les aider à rédiger leur législation nationale en matière de prévention des risques biologiques et à mettre en place leurs organes réglementaires. Le Comité a recommandé à la FAO d'aider à harmoniser les réglementations aux plans régional et sous-régional. Par conséquent, la FAO devra continuer à renforcer son travail normatif et consultatif, en coordination avec d'autres institutions.

50. Le Comité a noté les difficultés auxquelles se trouvent confrontés les pays en développement et les "pays en transition" pour la réalisation de l'analyse des risques liés aux organismes génétiquement modifiés. Cette analyse des risques peut nécessiter la fixation et l'harmonisation de normes internationales. Cette harmonisation fait partie intégrante des programmes actuels d'analyse des risques phytosanitaires et liés aux organismes nuisibles, et de l'analyse des risques sous l'angle des mesures de santé humaine, comme le préconise l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce. Une harmonisation plus étroite de l'analyse des risques peut s'appuyer sur les programmes existants du Codex Alimentarius et la Convention internationale pour la protection des végétaux, dans les cadres reconnus. Le Comité a noté que les efforts d'harmonisation ne doivent pas recouper le champ d'application du Protocole sur la prévention des risques biologiques.

51. Le Comité a noté l'importance d'un examen attentif de l'étiquetage des aliments contenant des produits issus des biotechnologies, dans le contexte de la protection de la santé des consommateurs et du commerce. Il s'est félicité que la Commission du Codex Alimentarius s'occupe de cette question.

52. Le Comité a noté l'importance de la recherche agronomique et de systèmes appropriés de vulgarisation, ainsi que des réseaux régionaux et sous-régionaux de biotechnologies pour favoriser la coopération à tous les niveaux. La FAO a été invitée à aider les membres à constituer la capacité technique nécessaire pour s'occuper des biotechnologies. Certains pays, notant l'importance des biotechnologies, et en particulier des cultures de tissus, pour les semences et le matériel végétal, ont souligné la nécessité de les mettre à la portée des agriculteurs.

53. La "technologie des terminateurs" a été mentionnée comme exemple de biotechnologie pouvant avoir des répercussions considérables sur l'agriculture, et qui appelle toute l'attention voulue. Le Comité a souligné le rôle de la FAO, qui fournit un cadre permettant aux pays de suivre les biotechnologies alimentaires et agricoles.

## **AGRICULTURE BIOLOGIQUE<sup>7</sup>**

54. Le Comité de l'agriculture a confirmé que la montée en puissance de l'agriculture biologique était liée à la demande des consommateurs et à son impact positif sur l'environnement. Il a noté que les pratiques associées à l'agriculture biologique, en tant qu'exemples de connaissances agricoles traditionnelles, méritaient un effort de recherche-développement. Le Comité a souscrit à l'opinion que de nombreux aspects de l'agriculture biologique étaient aussi des

---

<sup>7</sup> COAG/99/9

éléments importants d'une approche systémique de la production alimentaire durable dans les pays en développement destinée tant à la consommation intérieure qu'à l'exportation.

55. Le Comité a examiné les travaux en cours du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires visant à mettre au point une définition unique et des procédures harmonisées pour l'agriculture biologique en vue de leur adoption par la Commission du Codex Alimentarius en juin 1999. Il a recommandé que le débat sur les normes concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des denrées alimentaires ait lieu au sein de la Commission du Codex Alimentarius.

56. Le Comité a reconnu les avantages écologiques et éventuellement sanitaires de l'agriculture biologique et sa contribution aux autres systèmes d'agriculture et aux objectifs généraux de durabilité par le biais de ses technologies de production novatrices. On a souligné, en particulier, qu'il importait d'élargir la base génétique et d'appliquer les principes écologiques à l'agriculture.

57. Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'aptitude de l'agriculture biologique à répondre aux besoins alimentaires accrus et certains pays ont suggéré que la contribution de l'agriculture biologique à la sécurité alimentaire fasse l'objet d'une évaluation. D'autres études spécifiques ont été suggérées sur la parité, les aspects liés à la main-d'œuvre, les possibilités en environnement tropical, l'utilisation des matières organiques, les scénarios concernant l'évolution des rapports entre l'offre et la demande et les résultats à long terme comparés des systèmes agricoles traditionnels et biologiques. Pour financer les projets, il conviendrait d'utiliser les ressources financières existantes (y compris le PCT) et le cas échéant de rechercher un soutien auprès d'autres sources.

58. Le Comité est convenu que les travaux de la FAO en matière d'agriculture biologique devraient être menés en collaboration avec des institutions publiques et privées, telles que les centres de recherche agronomique nationaux et internationaux, les programmes nationaux, les associations de consommateurs et des ONG compétentes, comme la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique. Le rôle de catalyseur que le Département du développement durable est appelé à jouer pour promouvoir et coordonner les travaux des divisions techniques a été reconnu.

59. Le Comité a demandé que la FAO aide les pays en développement à accéder aux marchés internationaux grâce à l'information technique sur les besoins en matière de production, à l'information commerciale sur les débouchés et au renforcement de leurs capacités. Une assistance spécifique a été demandée pour développer les législations nationales, les capacités de certification, la recherche et la vulgarisation (sur le modèle, par exemple, des écoles d'agriculture de terrain) et promouvoir l'échange de données d'expérience entre pays. Le Comité est convenu que la FAO avait un rôle positif à jouer en ce qui concerne l'analyse des politiques et les conseils dans ce domaine, la facilitation de la recherche et de la vulgarisation, l'échange d'informations et l'assistance technique aux fins de l'agriculture biologique.

60. Le Comité a appuyé la proposition d'accorder une place aux pratiques liées à l'agriculture biologique dans les programmes en faveur d'une agriculture durable. Il a approuvé l'élaboration d'un programme intersectoriel à l'échelle de l'Organisation en faveur de l'agriculture biologique, tout en recommandant de tirer le meilleur parti possible des mécanismes existants.

## AGRICULTURE URBAINE ET PÉRIURBAINE<sup>8</sup>

61. Le Comité s'est félicité du choix opportun de l'agriculture urbaine et périurbaine soumise à son examen. Il a noté que l'agriculture urbaine et périurbaine est un ensemble complexe d'activités diverses de production vivrière, qui inclut les pêches et les forêts, dans de nombreuses villes des pays en développement et des pays développés, y compris dans les pays en transition. Le Comité a reconnu que l'agriculture urbaine et périurbaine contribue à la sécurité alimentaire, qu'elle crée des emplois et des revenus, et complète le ravitaillement des habitants des villes. Il a noté qu'elle peut compléter, mais non remplacer l'agriculture rurale.

62. Le Comité a reconnu l'expertise bien établie de la FAO et sa capacité à fournir un soutien technique et des avis en matière de politiques aux pays ayant des besoins dans ce domaine. Il a recommandé que la FAO élabore un programme interdisciplinaire et interdépartemental concernant l'agriculture urbaine et périurbaine. Les activités de la FAO dans ce domaine, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation, devraient être centrées sur les domaines où elle a un avantage comparatif et la FAO devrait collaborer avec les autres organisations du système des Nations Unies, les organisations locales, les ONG et d'autres organisations. Ces activités devraient déboucher sur une meilleure compréhension des avantages et des risques inhérents à ce type d'agriculture et fournir une base de connaissances sur ces questions, permettant à la FAO d'offrir des conseils et une assistance aux Etats Membres, en coopération active avec les réseaux internationaux existants.

63. Le Comité a reconnu qu'il existait plusieurs domaines d'intérêt particulier dans les travaux de la FAO relatifs à l'agriculture urbaine et périurbaine: conséquences de ce type d'agriculture pour la santé et l'hygiène publique; dynamique de l'utilisation des terres résultant de la progression des zones urbaines vers les zones agricoles; interdépendances entre l'agriculture rurale et l'agriculture urbaine et périurbaine; manque de crédits et d'autres intrants pour les agriculteurs urbains et périurbains pauvres; systèmes de production animale et végétale intégrée; participation des femmes à l'agriculture urbaine et périurbaine; et besoins associés aux niveaux de la commercialisation et de la distribution.

64. Les interventions des organisations ayant un statut d'observateur ont montré l'ampleur des activités concernant l'agriculture urbaine et périurbaine en cours dans l'arène internationale et le rôle que la FAO peut jouer en la matière.

### AUTRES QUESTIONS

## **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME, 8-10 SEPTEMBRE 1998<sup>9</sup>**

65. Le rapport du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques des animaux d'élevage pour l'alimentation et l'agriculture a été présenté par la présidente du Groupe, Mme Elzbieta Martyniuk. Le Comité a reconnu que cette première session du Groupe était un élément nouveau de l'élaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage, ainsi que l'avait demandé la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et qu'elle était conforme à la Résolution 3/95 de la Conférence de la FAO.

---

<sup>8</sup> COAG/99/10

66. Le Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail et il a appuyé sans réserve les recommandations qu'il contient.

67. Le Comité a encouragé les Etats Membres à s'acquitter de leurs responsabilités d'utilisation durable et de conservation des ressources génétiques des animaux d'élevage. Il a reconnu que la Stratégie mondiale fournirait le cadre de la coopération internationale et devrait soutenir et orienter les efforts nationaux. En conséquence, le Comité a reconnu qu'il était urgent d'élaborer des directives, en accord avec les pays, afin qu'elles soient utilisées pour la préparation du rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde.

68. Le Comité a reconnu qu'il importe de développer la capacité et le potentiel régionaux de gestion des ressources zoogénétiques pour renforcer l'efficacité et la coopération. La nécessité d'associer de plus près la communauté scientifique et les ONG à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale a été soulignée. L'accent a également été mis sur l'utilité de conserver les espèces animales d'élevage menacées. Le Comité a souligné l'importance de la connaissance et de l'utilisation des races indigènes et le rôle des savoirs locaux dans ce domaine.

69. Certains membres ont demandé à la FAO de mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires pour mener les principales activités nationales, régionales et mondiales liées à l'élaboration ultérieure de la Stratégie mondiale, en particulier pour la préparation d'un rapport à l'initiative des pays sur l'état des ressources génétiques des animaux d'élevage dans le monde.

70. Le Comité a estimé que les pays membres, par l'intermédiaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, devraient orienter et suivre l'élaboration de la Stratégie mondiale. Le Comité a également noté la nécessité de veiller à ce que la gestion des ressources zoogénétiques soit bien intégrée dans les autres activités de la FAO concernant l'intensification durable des systèmes d'élevage, et en conséquence il a demandé à être tenu au courant des progrès réalisés.

### **CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SPÉCIALE SUR L'AGRICULTURE DANS LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (PEID)<sup>10</sup>**

71. Le Comité a examiné les stratégies proposées pour faire face aux problèmes et contraintes du secteur agricole des petits Etats insulaires en développement (PEID). Il a estimé que le document COAG/99/12 aurait dû analyser plus précisément les problèmes suivants: sécurité alimentaire, pauvreté, moyens de subsistance durables, commerce et commercialisation, besoins sanitaires et phytosanitaires, participation des agriculteurs, parité hommes/femmes, liens entre agriculture et tourisme, dégradation de l'environnement, changements climatiques et risques de catastrophes naturelles. On a proposé d'utiliser un indice de vulnérabilité pour mieux évaluer les problèmes des PEID. On a souligné la nécessité d'identifier clairement les caractéristiques qui distinguent les PEID. Le Secrétariat a informé le Comité de l'agriculture que la plupart de ces questions sont en fait analysées dans les documents d'information préparés pour la Conférence ministérielle.

72. Le Comité a remercié le Gouvernement australien de son offre généreuse de financer la participation des représentants du PEID de la Région Pacifique. Un appel a été lancé à d'autres pays pour qu'ils contribuent aussi, par leur appui, à la réussite de cette Conférence.

73. Le Comité a approuvé l'initiative visant à organiser à la FAO, en mars 1999, une Conférence ministérielle spéciale sur l'agriculture dans les petits Etats insulaires en développement. Cette Conférence contribuera de façon significative à résoudre les problèmes et relever les défis spécifiques auxquels doivent faire face les PEID. Elle apportera également une contribution à la réunion d'avril 1999 de la Commission du développement durable de l'ONU, qui préparera la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement durable des PEID (septembre 1999).

74. De nombreux pays ont regretté que la Conférence soit limitée à un seul jour et que les documents d'information ne soient disponibles qu'en une seule langue. Le Secrétariat a informé le Comité que le principal problème était le manque de ressources. Le projet de plan d'action, qui sera examiné par la Conférence, sera toutefois disponible dans les cinq langues officielles de la FAO. Ce Plan d'action sera également présenté à une réunion qui regroupera PEID et donateurs potentiels, sous l'égide de l'ONU, du 24 au 26 février 1999.

75. Le Comité a demandé que la FAO coordonne ses activités avec celles d'autres institutions des Nations Unies qui convoqueront des réunions consacrées aux PEID en 1999. Le Comité a été informé que l'Alliance des petits Etats insulaires serait également associée à cette consultation. Il a recommandé à la FAO de coordonner également son action avec les principales institutions financières pour la mise en œuvre du Plan d'action. Certains délégués ont souligné qu'il importe que la FAO renforce ses activités de formation, mise en valeur des ressources humaines et conseil, en faveur des PEID.

## **AUTRES QUESTIONS - DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION**

### **AUTRES QUESTIONS**

76. Le Représentant de la Colombie a fait une déclaration concernant le tremblement de terre dramatique qui a frappé son pays le 25 janvier 1999 et a lancé, au nom de son gouvernement, un appel à la solidarité internationale. Le Comité a exprimé son soutien, sa solidarité et son engagement à la population et au Gouvernement de la Colombie. Le Gouvernement a été invité à prendre contact avec la FAO, qui agira conformément à son mandat et en consultation avec les autres organismes du système des Nations Unies.

77. On a fait observer que les informations présentées sur les biotechnologies au titre du Point 7 de l'ordre du jour étaient du plus haut intérêt et qu'il faudrait prévoir au cours des prochaines sessions du Comité de l'agriculture des séances d'information consacrées à des questions n'appelant pas de décision, comme par exemple les biotechnologies et l'agriculture biologique. Il a en outre été suggéré de prévoir à l'ordre du jour des prochaines sessions du Comité des questions sur les technologies de l'information, les systèmes de vulgarisation et la transformation après récolte.

78. Le Comité a pris note de l'importance du Programme mondial d'éradication de la peste bovine, tel qu'indiqué dans le document COAG/99/Inf.2, car cette maladie représente une menace sérieuse pour la sécurité alimentaire.

### **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION**

79. Le Comité a noté que sa seizième session se tiendrait au Siège de la FAO, à Rome, dans deux ans environ. Le Directeur général, en consultation avec le Président du Comité, fixerait la date exacte, en tenant compte du programme des réunions de l'Organisation et des autres organismes basés à Rome.